

SORVILIER

MOBILITÉ
FICHE**Transports publics (TP)**

Avec une gare accessible en 5 minutes de tous endroits du village, pas besoin de stationnement à la gare de Sorvilier ; par contre, les aménagements de celle-ci nécessitent d'être reconsidérés dans le détail entre abris couvert pour les voyageurs, stationnements couverts et sécurisés pour les vélos / trottinettes, ombrage des quais, ...

M6

**Concept de mobilité douce**

Le village bénéficie d'une bonne situation du point de vue de la mobilité cyclable, avec une piste le long de la Birse, et offre un réseau piéton étendu, notamment en termes de passerelles sur la Birse, et relativement bien séparé du trafic motorisé. Il manque cependant notablement un cheminement sécurisé entre le village et le cimetière.

M7

BIODIVERSITÉ
FICHE**Gestion écologique et différenciée des espaces publics / Surfaces perméables**

C'est essentiellement aux 'portes' du village (Est comme Ouest), sur la route cantonale, que quelques efforts pourraient être entrepris pour favoriser davantage de biodiversité avec des prairies fleuries et une arborisation des dépendances routières. Par ailleurs, avec d'importantes surfaces imperméabilisées au contact de la route cantonale, plusieurs d'entre elles se devraient de retrouver une certaine perméabilité lors de réfections.

B1
B2**Haies, vergers et arbres en zone bâtie**

Plusieurs actions sont à envisager pour le patrimoine arboré, respectivement rafraîchir le 'climat' villageois avec, entre autres :

- planter des arbres le long de la route cantonale ;
- reconstituer la végétation aux abords de la 'Vieille Birse' comme de la Birse ;
- renforcer, en lien avec des mesures de protection contre les inondations, la végétation aux abords des Ruisseaux du Pâturage du Droit, des Pois et de Fin sous Montoz ;
- 'justifier' les 'zones de verdure' entre la Rue Principale et le Clos Jobez par l'installation de vergers ;
- supprimer le stationnement de l'école, végétaliser et arboriser la surface ;
- ombrager la place de jeux des Ravières par quelques grands arbres, de même, planter un arbre au centre de chaque croisée de rues dans le village ancien ;
- au long d'un trottoir à réaliser du village au cimetière, constituer un alignement arboré en ombrage de celui-ci ;
- recomposer par le végétal les aménagements du cimetière ;
- ...



B3

Rappelons cependant, au regard des tailles infligées entre autres aux deux érables qui devraient ombrager la fontaine au centre du Village, qu'un arbre n'a pas besoin de taille régulière (une taille se justifie le plus souvent, dans le cas le plus évident, pour le dégagement du gabarit nécessaire aux véhicules au bord d'une route).

**Espèces liées aux bâtiments**

Le bâti ancien et la configuration du village d'origine sont particulièrement propices pour l'avifaune dépendante des constructions de l'homme. Des projets qui pourraient être encouragés par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.

B5

**Mise en réseau des biotopes**

Au Plan Sectoriel Biodiversité, Sorvilier est situé entre deux périmètres de mise en œuvre de corridors faunistiques pour lesquels il y a lieu de prêter attention à nombre de détails (clôtures, obstacles, signalisation, ...).

B7



Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8



Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

ÉNERGIE

FICHE



Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Sorvilier, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 50% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 71% ont été construits avant 1980 et accaparent 85% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1

E2



Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Sorvilier pourrait produire 4.2 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 1'048 ménages. 24 % de ce potentiel pourrait être produit par les 14 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 2 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 5 % de ce potentiel, soit la consommation de 52 ménages. En 2019, Sorvilier comptait 133 ménages.

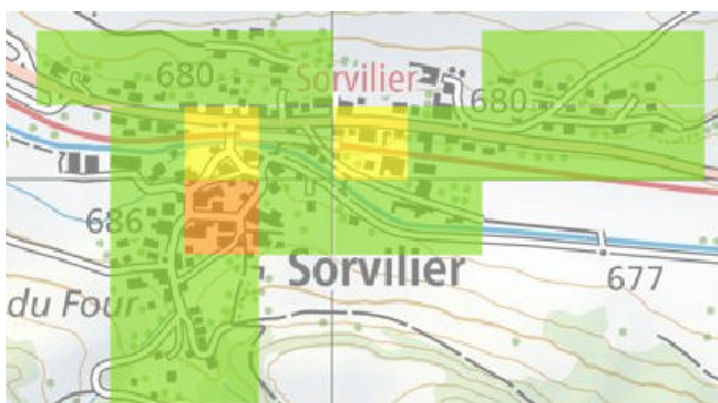
E3

E5



Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Un réseau de chauffage à distance existe déjà à Sorvilier. Son exploitation doit être suivie de manière proactive afin de permettre une éventuelle extension à d'autres bâtiments.



E4